

N° 2013/10 OBJET : COMPTE DE GESTION 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion 2012 dressé par Mme Michèle BENTZ, Receveur de la Trésorerie de Cambes.

Pour : 20 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

~o O o~

N° 2013 /11 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DELCROS, Maire de Latresne,
Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le Compte Administratif 2012 fait apparaître :

Un excédent de Fonctionnement de : 880 231.76 €

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement :	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	579 845.06 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	300 386.70 €
C résultat à affecter	
=A+B	880 231.76 €
D Solde d'exécution d'investissement	
R 001 (excédent de financement)	40 322.46 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	469 083.67 €
<u>Besoin de financement F=D+E</u>	<u>428 761.21 €</u>
AFFECTATION=C=G+H	880 231.76 €

1) affectation en réserves E 1068 en investissement 428 761.21 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H report en fonctionnement R 002 451 470.55 €

Pour : 20 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

~o O o~

N° 2013/12 OBJET : VOTE DES TAUX 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter les taux suivants pour l'année 2013.

Taux et produits des impôts 2013

	Taux 2012	Bases notifiées	Produit en €
Taxe d'habitation	10.96%	5 227 000	572 879
Taxe sur le Foncier bâti	17.04%	3 756 000	640 022
Taxe sur le Foncier non bâti	45.18%	39 700	17 936
Total			1 230 837

Pour : 20 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

~o O o~

N° 2013/13 OBJET : SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES 2013

Après en avoir délibéré et *à l'unanimité* des membres présents, le Conseil Municipal **DECIDE** le versement d'une subvention de 86 587.68 € à la Caisse des Ecoles de Latresne.

Les crédits seront inscrits au compte 65 7361 du budget primitif 2013 de la Commune.

Pour : 20 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

~o O o~

N° 2013/14 OBJET : SUBVENTION AU CCAS POUR 2013

Après en avoir délibéré et *à l'unanimité* des membres présents, le Conseil Municipal **DECIDE** le versement d'une subvention de 1 564 € au CCAS.

Les crédits seront inscrits au compte 65 7361 du budget primitif 2013 de la Commune.

Pour : 20 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

~o O o~

N° 2013/15 OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2013

Après en avoir délibéré, et *à l'unanimité* des membres présents, le Conseil Municipal **DECIDE** de verser aux associations présentant un intérêt communal des subventions comme il apparaît dans le tableau ci-annexé.

M. Ronan FLEHO détaille ligne par ligne les subventions aux associations et les projets connus pour 2013. Il insiste particulièrement sur le handball qui a représenté Latresne sur le plan départemental grâce à ses succès sportifs et au Club de Canne et bâton de combat dont un des ses membres a remporté un titre national. Le maire indique que le Conseil municipal le félicite à cet égard chaleureusement de cette réussite.

Budget primitif 2013 - Subventions aux associations

Art de la Fugue	8 500
Société Archéologique de Lignan	200
Loisirs et Culture	2 500
Latresne Models Club	500
Karaté	500
Nouveau Judo Club Tresnais	1 600
Aikido Club de Latresne	300
Football Club de l'Entre-Deux-Mers	3 500
Tennis Club de Latresne	1 000
Vallée de la Pimpine	600
CCBCT	300
AS Cénac Latresne/Rugby	1 500
Anciens combattants	500
Club Jean BALDE	500
Association des Parents d'Elèves	1 000
Palus de Latresne	1 000
Baladins des arpèges	500
L'esperluette/Qi Cong	500
Yoga	200
ACAL	1 000
Le Rondeau Bordelais	600
Atelier Poterie	1 000
Entre deux rêves	1 200
Hand ball club de Quinsac	1 500
Tomodashi/Judo	500
La boule des Coteaux Tresnais/Pétanque	500
Asso UNSS Collège Camille CLAUDEL	500
Association des municipaux de Latresne	200
Groupement de défense sanitaire des abeilles	300
Sous-total versements directs	32 500
Divers	500
TOTAL	33 000

Pour : 16 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Trois conseillers municipaux intéressés sont sortis au moment de la discussion et n'ont pas pris part au vote (, Mme MANOUVRIER, M. LAVILLE, M. VEYSSIERE).

Les crédits seront inscrits au budget communal chapitre 65 (Compte 6574).

~o O o~

Avant de procéder au vote du budget primitif 2013, M. Jean-François LAVILLE, conseiller en charge des travaux présente les trois axes principaux qui ont conduit les choix de la Commission :

- Rue de la Salargue (avec notamment l'effacement des réseaux) qui devrait débiter en mai juin.
- Aménagement de la partie arrière de la Place Sainte-Quitterie avec l'installation d'un commerce de traiteur/ restaurateur.
- Aménagement du Chemin de Pascot- Moulin de Rambal.
- D'autres travaux de moindre montant.

N° 2013 / 16 OBJET : BUDGET PRIMITIF 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Latresne, **ADOpte à l'unanimité** des membres présents le Budget Primitif 2013 tel qu'il lui a été présenté M. Emmanuel GODMET adjoint aux finances et au budget et M. le maire Francis DELCROS.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de Fonctionnement : 3 123 104.50 €

Section d'Investissement : 2 861 565.78 €

Pour : 20 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

M. le Maire synthétise les grands axes du projet de budget pour 2013 :

1) Voirie et sécurisation

Deux programmes phares :

- Pascot et Rambal
- Rue de la Salargue avec une préoccupation de développement durable (voie piétonne, éclairage...)

2) Poursuite de l'amélioration des bâtiments publics

Deux programmes phares :

- Mairie
- Salle des fêtes

3) Projet scolaire

4) Politique associative

- Rénovation court de tennis (éclairage)
- Création Club house du handball
- Création du Club house de pétanque
- Projet pour structurer la vie associative (étude)

5) Développement des voies douces

- Programme Chemin de Pascot et Rambal
- Programme Sainte Quitterie
- Finalisation du Plan de randonnées patrimoniales pour lequel un stagiaire a été embauché pour une durée de trois mois. M. FLEHO précise qu'il s'agit de créer une application pour smart phone qui reprendra le plan de randonnées et permettra une mise en valeur touristique de la commune.

~o o o~

N°2013 /17 PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE

Considérant que la Mission Locale des Hauts-de-Garonne a pour but d'aider les jeunes à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent et de les aider dans leur recherche d'emploi ;

Que les prestations d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 25 ans s'adressent à tous les habitants du bassin d'emploi de la Mission Locale et donc à chaque jeune de notre commune ;

Que les prestations et services de la Mission Locale sont gratuites pour le public ;

Le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* des membres présents d'apporter une participation financière de 1,30 € par habitant (3 342 habitants), soit 4 344.60 € au fonctionnement de la structure pour 2013.

Ces dépenses seront inscrites au budget de la commune Chapitre 011 Compte 6281.

Pour : 20 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

~o O o~

N°2013/18 AUTORISATION DE M. LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE CARIGNAN DE BORDEAUX POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE SONNEY

Considérant que le Chemin de Sonney est à moitié la propriété de la commune de Carignan-de-Bordeaux et de la commune de Latresne ;

Considérant qu'il est prévu et nécessaire de réaliser des travaux d'assainissement dont la maîtrise d'ouvrage sera réalisée par la commune de Carignan-de-Bordeaux ;

Considérant que le coût des travaux sera pris en charge pour moitié par chaque commune et que le coût total de l'opération s'élève à 70 000 € (35 000 € pour Latresne) ;

Considérant que cette somme est inscrite au budget ;

Après avoir écouté les explications et exposé des motifs du rapporteur André VEYSSIERE et du Maire, tous deux membres du Syndicat des Eaux de Carignan, Latresne, Cénac.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents M. le Maire à signer la convention avec la mairie de Carignan-de-Bordeaux.

Pour : 20 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

~o O o~

N° 2013/19 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC)

M. le Maire explique au conseil les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipelement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2012.

La réunion cantonale du 16 février dernier, présidée par M. Jean-Marie DARMIAN, Voce Président du Conseil général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 18 312 euros.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :
de réaliser en 2013 l'opération suivante : réfection des trottoirs et de la chaussée du lotissement du Stade.

Pour : 20 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

~o O o~

N° 2013/20 DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE (FDAVC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sollicite du Conseil Général de la Gironde une subvention destinée à financer les travaux de réfection de chaussée des chemins du Stade, de malherbes, de Maucoulet et du Cardayre selon le plan de financement suivant :

Coût estimé de l'opération:	
Travaux H.T.	108 695,00 €
TVA	21 305,00 €
Total TTC	130 000,00 €

Pour : 20 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Financement de l'opération:	
Conseil Général	6 212,50 €
Autofinancement communal	123 787,50 €
Total	130 000,00 €

~o O o~

N°2013/21 PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LATRESNE AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (SANTE) DE SES AGENTS :

Considérant le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vue la circulaire d'application n°RDFB1220789C du 25 mai 2012,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Gironde du 12 décembre 2012,

Après avoir entendu les explications du Maire ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité *Décide* :

- De poser le principe d'une participation de la mairie de Latresne au financement de la protection sociale complémentaire santé de ses agents
- De fixer un forfait de participation de 345 € bruts annuels (28.75 € bruts mensuels) par agent titulaire et non titulaire pour la protection sociale complémentaire relative à la santé ;
- De prévoir la mise en place de cette participation à compter du 1^{er} juin 2013.

Pour : 20 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

~o O o~

Questions diverses :

SEMOCTOM

M. VEYSSIERE, conseiller municipal délégué fait un point et indique une baisse de 12% des déchets ménagers (-100 tonnes). Réussite de la mise en place des mini bennes. Un changement dans le ramassage est en cours d'élaboration qui prendra individualisera la facturation en fonction du levage des containers (nombres de passages).

SIEA

M. VEYSSIERE, conseiller municipal délégué et M. le Maire font un point sur le projet d'assainissement du Chemin de Maucoulet et du Chemin de l'Estey.

La station d'épuration sera achevée fin juillet, conformément aux prévisions et sans retard. Les essais seront réalisés début septembre avant la mise en service.

L'assainissement du lotissement de Cantelou sera réalisé ainsi que la réfection de la chaussée pour un total de 230 000 €.

~o O o~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

~o O o~